

Demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo pliant

L'agglomération de Riom Limagne et Volcans est engagée dans une politique de développement des modes doux et alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Dans ce cadre, elle accorde une aide, sous forme de subvention aux habitants de Riom Limagne et Volcans qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo pliant.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Je souhaite recevoir des informations sur les actions en faveur de la pratique cycliste de la part de Riom Limagne et Volcans :

• OUI • NON

Pièces à joindre au dossier

- Formulaire de demande d'attribution complété
- Le règlement signé et daté
- La copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport)
- Et/ou copie du livret de famille
- L'engagement par une attestation d'honneur à ne percevoir qu'une seule aide de RLV et à ne pas revendre le véhicule acheté avec cette aide avant trois ans, sous peine de devoir restituer la subvention à RLV
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le devis du vélo neuf à assistance électrique ou pliant que le demandeur souhaite acheter
- Le certificat d'homologation du vélo à assistance électrique neuf que le demandeur souhaite acheter
- RIB pour versement sur le compte

Profil et utilisation prévue du vélo

Afin de mieux connaître le profil des personnes souhaitant acquérir un vélo à assistance électrique ou vélo pliant et l'utilisation qu'elles souhaitent en faire, nous vous remercions de répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Vous avez : moins de 25 ans entre 25 ans et 40 ans

entre 41 ans et 60 ans plus de 60 ans

Votre principal mode de transport actuel : voiture transport en commun vélo à assistance électrique
 vélo classique autre :

Motif d'utilisation vélo concerné par l'aide : domicile-travail loisir
 domicile-établissement scolaire pour faire des achats
 autre :

Fréquence envisagée d'utilisation : tous les jours ou presque plusieurs fois par semaine
 plusieurs fois par mois moins souvent

Pensez-vous utiliser ce vélo en intermodalité avec un autre mode de transport ?

oui non

Si oui, lequel :

Ce vélo va-t-il remplacer un autre véhicule ? oui non

Si oui lequel :

Auriez-vous acheté un vélo à assistance électrique /vélo pliant sans l'aide financière de RLV ? oui non

Si oui, le même modèle ? oui non

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à connaître le profil et usage de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou pliant. Les destinataires des données sont : Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans – service Mobilité.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans – service Mobilité 5 mail Jost Pasquier CS80045 63201 Riom cedex

Le dossier complété est à retourner avant le 15 octobre 2019

- **Par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :**

Riom Limagne et Volcans

Service Mobilités

5 mail Jost Pasquier - CS 80045 - 63201 RIOM Cedex

- **Par mail à :** deplacements@rlv.eu

En cas de réponse positive, le demandeur adresse :

- Une copie de la facture détaillée d'achat du vélo à assistance électrique ou vélo pliant à son nom propre, et qui doit être postérieure à la mise en place du présent dispositif ;
- Un RIB du compte à son nom sur lequel l'aide sera versée par virement.

La **subvention est versée au vu de la facture** dans la limite du devis présenté initialement sauf s'il est supérieur à la facture laquelle constituera alors l'assiette subventionnable. Inversement, si la facture est supérieure au devis le versement de la subvention se fera sur la base du montant du devis.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____

m'engage sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide perçue par Riom Limagne et Volcans, à ne pas revendre avant un délai de trois ans le vélo acheté sous peine de restituer l'aide et à apporter la preuve au service de Riom Limagne et Volcans qui en fera la demande d'être bien en possession de ce dernier.

Fait à : _____, le : _____

Signature du demandeur :